Axia Alger

- ALGERIE

Informatique

985556/01



***CONTRAT DE TRAVAIL***

**CONTRAT DE TRAVAIL N°1**

|  |
| --- |
|  |
| ***Nom et Prénom :***  *Oukacha Fouzi*  ***Date et Lieu de naissance :***  *2000-02-15* ***à*** *havana*  ***Nationalité : ALGERIENNE***  ***Adresse :*** *Alger* | | |
|  |  |
|  |

Nous avons le plaisir de vous accueillir parmi les collaborateurs de La SARL **Axia**, ci-après désignée « la société » et vous confirmons les conditions de votre engagement.

Vous êtes engagé à compter du **2018-05-01**pour exercer le rôle Gardien.

**Article 1 : EXERCICE DES FONCTIONS**

Votre collaboration s’exercera dans le respect des principes suivants :

1. Dans l’accomplissement de vos fonctions, vous consacrez l’exclusivité de votre temps et de vos activités à la société, et corrélativement vous vous interdisez de vous occuper – même à titre occasionnel – d’autres clients et affaires que ceux de la société.
2. Vous êtes tenu à une stricte neutralité et discrétion vis-à-vis du personnel occupé par la Société ainsi que par ses clients et prospects ou ses co-traitants et sous-traitants. En qualité de membre d’une société de service, vous apporterez une attention toute particulière à la qualité de la relation avec vos interlocuteurs et à la satisfaction des clients.
3. Vous êtes lié par le secret professionnel le plus absolu tant en ce qui concerne les affaires de la Société, que celle de notre clientèle que vos activités vous amèneraient à connaître, ceci à quelque époque que ce soit indépendamment de la durée de notre collaboration.
4. Vous devez respecter une obligation de confidentialité la plus stricte et, en conséquence, vous vous interdisez de faire usage à titre personnel, de diffuser, reproduire ou faire reproduire toutes informations dont vous aurez eu connaissance dans le cadre de votre activité. Vous vous interdisez notamment de faire usage, à titre personnel et sous quelque forme que, de tous projets, consultations, réalisations, logiciels, programmes informatiques

dont vous aurez eu connaissance dans le cadre de votre activité. Vous vous interdisez

notamment de faire usage, à titre personnel et sous quelque forme que, de tous projets,

consultations, réalisations, logiciels, programmes informatiques et études appartenant

et /ou ayant été réalisés par la Société ou ses clients et dont vous aurez pu avoir connaissance ou auxquels vous aurez pu participer. Cette interdiction couvre la commercialisation directe ou indirecte, par quelque moyen que ce soit des éléments précités.

Les droits patrimoniaux sur les concepts, méthodes et logiciels et la documentation afférente, à la création desquels vous pourrez participer dans l’exercice de vos fonctions ou d’après les instructions de la Société, sont dévolus à la Société qui est habilitée à les exercer.

1. Vous êtes responsable de tous documents, matériels, supports, objets qui vous auront été confiés pour ou à l’occasion de l’exercice de vos fonctions et vous vous interdisez formellement d’en donner connaissance à des tiers comme de les reproduire ou faire reproduire.
2. Vous vous engagez à respecter l’environnement de travail qui vous a été mis à disposition.

**Article 2 : SECTEUR GEOGRAPHIQUE D’ACTIVITE**

Votre secteur géographique d’activité est Alger et sa région.

Le secteur géographique d’activité défini ci-dessus pourra être modifié par la direction si le développement des affaires ou l’intérêt de la Société le nécessitaient, sans qu’il y ait pour autant novation au présent contrat.

En raison même de la mobilité impliquée par notre métier, vous pourrez avoir à effectuer des déplacements de durée variable [quelques jours] dans toute région ou pays dans lesquels la Société exercent ses activités.

**Article 3 : DUREE DU TRAVAIL**

La durée hebdomadaire du travail dans l’entreprise est de 40 heures en moyenne appréciées sur l’année civile.

Le jour de repos hebdomadaire est fixé au vendredi, toutes fois La société se réserve le droit de différer le jour de repos hebdomadaire selon les impératifs économiques et contractuels.

Au cours de la période où vous ne pourrez faire valoir des droits complets à congés payés, les jours correspondants aux droits manquants seront, à votre choix soit pris en congés sans solde, soit travaillés et rémunérés dans le cadre de votre rémunération précisée ci-après.

Vous êtes soumis à l’horaire collectif de votre site Axia d’affectation.

Lors des missions sur site extérieur, la durée hebdomadaire de travail applicable est précisée sur l’ordre de mission.

Dans le cadre de votre activité, et pour certaines missions, vous pouvez avoir à effectuer des périodes d’astreinte.

**Article 4 : REMUNERATION**

Votre rémunération nette globale annuelle est fixée à la somme de 144000 DZD qui vous sera payée selon les modalités suivantes :

* 12 mois à 12000.000 DA mois.

De plus, vous percevrez par mois une indemnité de panier et de transport de 5000 DZD, cette indemnité vous sera versée au prorata des jours travaillés dans le mois.

La Société effectuera sur votre rémunération mensuelle la retenue des cotisations légales, sociales ou fiscales, présentes ou à venir.

**Article 5 : FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE SEJOUR**

Les dépenses occasionnées par vos déplacements [frais de voyage et de séjour] vous seront remboursées par la Société sur présentation de notes de frais jointes aux rapports d’activité correspondants. Et selon les conditions qui seront fixée par l’ordre de mission.

Le barème et la réglementation de remboursement de ces frais font l’objet de notes de la Direction et ne sont en aucun cas partie intégrante du présent contrat.

**Article 6 : CLAUSE DE NON DEBAUCHAGE**

Vous vous interdisez expressément, de débaucher ou de chercher à débaucher, directement ou indirectement, tout collaborateur de la Société pendant une durée de 12 mois à compter de la date à laquelle votre contrat de travail aura pris fin.

**Article 7 : DUREE ET DATE D’EFFET DU PRESENT CONTRAT**

1. Le présent est conclu pour une durée indéterminée et prend effet à la date du 2018-05-01 ***,*** date de votre entrée effective. Cependant, cette date pourra être avancée ou retardée d’un commun accord si les obligations et l’intérêt des parties le permettent.
2. Il comporte toutefois une période préalable d’essai de six (6) mois à compter de la date de votre entrée effective dans la Société. Cette période d’essai pourra être prolongée une fois d’une même durée, après accord entre parties.

Pendant cette période d’essai, le contrat peut être rompu par l’une ou l’autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

1. A l’issue de la période d’essai, sans notification particulière si l’essai est concluant, le présent contrat ne pourra être résilié par l’une ou l’autre partie que moyennant un préavis de trois (03) mois.

Ce préavis devra être notifié à l’autre partie par lettre recommandée avec demande d’avis de réception.

**Article 8 : VALIDITE DU PRESENT CONTRAT**

Vous déclarez n’être lié à aucune entreprise et avoir quitté votre précédent emploi libre de tout engagement.

Vous vous engagez à communiquer toute modification intervenant dans votre situation personnelle [changement d’adresse, situation familiale, invalidité…].

Vous voudrez bien nous adressez avant votre entrée effective dans notre société – photocopie des diplômes dont vous avez fait état à notre égard ; s’il apparaissait que ces documents ne sont pas conformes à vos déclarations ou au curriculum vitae présenté à l’appui de vos prétentions, le présent contrat serait nul de plein droit.

Enfin, il est convenu que si le présent contrat n’était pas signé par les deux parties dans un délai maximum de 15 jours à compter de la date à laquelle il a été établi, les dispositions qu’il contient seraient nulles et non avenues.

◊ ◊ ◊

◊ ◊

◊

Si les conditions reçoivent votre agrément, vous voudrez bien nous confirmer votre accord en nous retournant, dès réception, deux des trois exemplaires du présent contrat, revêtus obligatoirement :

* au bas de chaque page, de votre paraphe,
* in fine :

1. de la mention manuscrite : « lu et approuvé, bon pour accord »,
2. de la date,
3. de votre signature.

Fait en triple exemplaire,

A Alger , le 2018-05-01

|  |  |
| --- | --- |
| **L’employeur** | **Le Collaborateur** |
| Makach  **Gérant** | 1. Mention : 2. Date : 3. Signature : |